FICHE PRESTATION

Charte IA de la commune

Un cadre écrit, discuté avec vos agents et prêt à être présenté au conseil municipal.

PRIX
1 200 €

DURÉE	LIEU	PARTICIPANTS
Deux séances de travail (2 h puis 1 h 30), sur trois à quatre semaines	**En mairie**	**Un groupe de 4 à 6 personnes**

>_ POUR QUI

La commune qui veut décider elle-même de ce qui est permis, au lieu de le découvrir après coup. Le groupe de travail réunit un élu, le secrétaire général de mairie et deux ou trois agents.

>_ LA SITUATION DE DÉPART

L'IA est déjà dans les bureaux, sans décision de la commune. Tant que rien n'est écrit, chaque agent fixe sa propre limite, et la responsabilité retombe sur le maire. Une charte dit ce qui est permis, ce qui est interdit, qui répond aux questions, et ce qu'on fait quand ça se passe mal.

>_ CE QUE VOUS AVEZ À LA FIN

- Une charte de quatre à six pages, écrite dans vos mots, pas un modèle recopié.
- Un registre des usages : qui utilise quoi, pour quelle tâche, avec quelles données.
- Une note d'une page pour présenter la charte au conseil municipal.
- Une affiche A4 pour les bureaux.

>_ LE DÉROULÉ

Avant	**L'état des lieux** Trente minutes avec le secrétaire général, sur un questionnaire : outils, usages, données, habitudes.
Séance 1	**Ce qu'on autorise, ce qu'on interdit** Deux heures. On liste les usages service par service, puis les données qui ne doivent jamais entrer dans un outil.
Entre les deux	**La rédaction** J'écris la charte et le registre à partir de ce qui s'est dit. Vous les recevez une semaine avant la seconde séance.
Séance 2	**La relecture ligne à ligne** Une heure trente. On tranche les points qui font débat. Rien n'est gardé qui ne soit pas compris par tous.
Après	**La version finale** La charte, le registre, la note au conseil et l'affiche. Sur demande, une présentation de quinze minutes en conseil.

>_ CE QUI VOUS EST REMIS

- La charte d'usage de l'IA, en version modifiable et en PDF
- Le registre des usages, sous forme de tableau
- La note de présentation au conseil municipal
- L'affiche A4 des règles

>_ CE QU'IL FAUT DE VOTRE CÔTÉ

- Désigner le groupe de travail et la personne référente
- Associer votre délégué à la protection des données, souvent mutualisé avec le centre de gestion ou l'intercommunalité
- Choisir la forme d'adoption : délibération, ou note de service du maire

>_ CE QUE CETTE PRESTATION N'EST PAS

La charte n'est pas un avis juridique. Elle doit être relue par votre délégué à la protection des données. Je ne rédige ni l'analyse d'impact, ni le registre des traitements au sens du RGPD.

>_ ET ENSUITE

Une charte vit : un référent IA la met à jour et répond aux questions des agents. → **Référent IA externalisé, 290 € / mois.**

Le plan de la charte

Neuf rubriques. Chacune tient en une demi-page.

01 Pourquoi cette charte, et à qui elle s'applique
02 Les principes : une personne décide, on relit, on dit quand l'IA a servi
03 Les usages permis, service par service
04 Les usages interdits
05 Les données qui n'entrent jamais dans un outil d'IA
06 Les outils retenus par la commune, et les comptes à utiliser
07 Le référent : à qui poser une question, à qui signaler une erreur
08 L'information des administrés
09 La révision : une fois par an, et à chaque nouvel outil